

**DELIBERATION**

**SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 NOVEMBRE 2020**

Nombre de Conseillers :  
En exercice : 45  
Présents : 40  
Pouvoirs : 5  
Votants : 45

Date de convocation du Conseil Communautaire :  
Le 20/11/2020

Le 26 novembre 2020, le Conseil de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Marc PECHOUX à la salle des Fêtes, Boulevard des Combattants à Trévoux.

Présents : Didier ALBAN, Gabriel AUMONIER, Marcel BABAD, Cécile BAUDOUX, Emilie BERTHOLON, Stéphane BERTHOMIEU, Ingrid BESSON, Fabien BIHLER, Carole BONTEMPS-HESDIN, Laëtitia BORDELIER, Emmanuelle CARGNELLI, Jean-François CHANTELOUBE, Patrick CHARRONDIERE, Armand CHAUMONT, Jacques CORMORECHE, Anne-Marie DEGUEURCE, Carole DEMANGE, Daniel DOMPOINT, Nicole DUGELAY, Yves DUMOULIN, Christine FORNES, Gilles GARNIER, Bernard GRISON, Brigitte KLEIN, Vincent LAUTIER, Corinne MARTIN GAJAC, Patrick NABETH, Michèle NUGUET, Richard PACCAUD, Stéphanie PALLIER, Marc PECHOUX, Delphine PICHOURON, David POMMIER, Gérard PORRETTI, Bernard REY, Pierre ROSET, Richard SIMMINI, Nathalie TISSERAND, Frédéric VALLOS, Catherine VIGNON.

Absents excusés : Jean-Jacques DUMONT (Pouvoir Catherine VIGNON), Charlotte LEGEAY (Pouvoir Gabriel AUMONIER), Amina LEGHNIDER (Pouvoir Patrick CHARRONDIERE), Gaëlle LICHTLE (Pouvoir Laëtitia BORDELIER), Sylvie PERMEZEL (Pouvoir Didier ALBAN).

Secrétaire de séance : Cécile BAUDOUX

**OBJET : MOBILITES DURABLES - Règlement du service de transports urbains Saônibus**

M. Richard SIMMINI, Vice-Président en charge des mobilités durables, rappelle qu'au titre de sa compétence transports, la CCDSV organise la mobilité sur l'ensemble de son territoire et notamment le réseau de transports urbains Saônibus depuis 2013.

Dans ce cadre, un règlement de service définissant les modalités d'organisation du réseau Saônibus a été établi comme dans tout réseau de transports. Ce règlement est élaboré pour garantir aux voyageurs les meilleures conditions de confort et de sécurité en fixant les droits et obligations de chacun.

Ce règlement a été validé par arrêté du président n°2016A07 du 19 juillet 2016.

Compte tenu des évolutions du réseau, il est proposé d'adopter un nouveau règlement pour apporter les précisions et les modifications jugées nécessaires par la commission.

La commission des mobilités réunie le 29 octobre a émis un avis favorable sur ce nouveau règlement du service Saônibus.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** le règlement du service de transports urbains Saônibus organisé par la CCDSV annexé à la présente délibération ;
- **D'AUTORISER** le Président à signer toutes pièces se rapportant à ce règlement du service Saônibus.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le :  
N° récépissé télétransmission : 001-200042497-20201126-2020C136-MD  
Affichage le :

- 2 DEC. 2020

- 2 DEC. 2020

A Trévoux, le 26/11/2020

Le Président,

Marc PECHOUX

